



Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 4 juin 2024

Délibération N° 77 - Mise en conformité du Règlement intérieur de la CCI 35 avec la norme CCI France

Exposé des motifs :

Les Chambres de commerce et d'industrie territoriales (CCIT) et les Chambres de commerce et d'industrie de région (CCIR) ainsi que CCI France doivent, en leur qualité d'établissements publics et conformément aux dispositions de l'article R.711-68 du code de commerce les régissant, adopter un règlement intérieur relatif à leur organisation et leur fonctionnement.

Le règlement intérieur est adopté par l'assemblée générale de l'établissement public dans le respect des textes législatifs et réglementaires qui leur sont applicables et en conformité avec la présente norme d'intervention adoptée par l'Assemblée Générale CCI France du 26 mars 2024 et approuvée par le Ministre de tutelle en application des dispositions des articles L.711-16 et R.711-55-1 du code de commerce.

La norme « référentiel relatif au règlement intérieur des Chambres de commerce et d'industrie », adoptée par l'AG CCI France du 26 mars 2024, est jointe à la présente note en annexe

Les Chambres disposent d'un délai de six mois à compter de la date d'approbation de cette norme par l'autorité de tutelle pour élaborer et faire adopter par leur assemblée générale un règlement intérieur conforme à cette norme d'intervention.

Proposition à l'Assemblée Générale :

Il est proposé à l'Assemblée Générale de modifier le règlement intérieur de la CCI 35 pour le rendre conforme à la norme CCI France.

Le projet de règlement intérieur CCI Ille-et-Vilaine modifié est joint à la présente délibération. Les mentions « en rouge barrées » correspondent à celles de l'ancien règlement intérieur, les mentions « en rouge » correspondent à celles proposées.

Avis du Bureau :

Avis du Bureau réuni le 15 mai 2024.



Délibération soumise au vote :

Quorum : 26

Exprimés : 32

Contre : 0

Abstentions : 1

Pour : 31

Le Secrétaire,

Jean-François Esnée

Cachet



CCI ILLE-ET-VILAINE

2, Avenue de la Préfecture

CS 64204

35042 RENNES CEDEX

Tél. : 02 99 33 66 66

Le Président,

Jean-Philippe Crocq